



Donnons  
au sang  
*Le pouvoir*  
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-07

## DECISION N° N 2025-07 DU 24 MARS 2025 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

### Le président

**Vu** le code de la santé publique, notamment son article R.1222-8,

**Vu** le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

**Vu** la décision n° N 2019-48 du président de l'Etablissement français du sang en date du 24 décembre 2019 portant nomination de Madame Nathalie SERRE aux fonctions de directrice des affaires financières de l'Etablissement français du sang,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Il est mis fin, à compter du 28 mars 2025, aux fonctions de directrice des affaires financières de l'Etablissement français du sang exercées par Madame Nathalie SERRE.

**Article 2** - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 24 mars 2025,

**Frédéric PACOUD**  
Président de l'Etablissement français du sang